




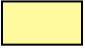




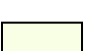
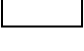

Carte pédologique simplifiée de La Réunion

Dans le cadre de l'élaboration du protocole de valorisation des terres excavées en milieu agricole à La Réunion, le BRGM a utilisé la carte des sols de l'île afin de découper le territoire en secteurs homogènes d'un point de vue pédologique.

Cette carte est adaptée de la carte morpho-pédologique de Pouzet (CIRAD, 2002), elle-même issue de la carte morpho-pédologique de Raunet (CIRAD, 1988).

Elle permet de distinguer 12 unités pédologiques principales aux propriétés mécaniques, physico-chimiques et biologiques variables sur le territoire. Ces propriétés dépendent de la géologie initiale mais également des conditions climatiques du milieu, de l'orographie et du type de couverture végétale (Raunet, 1991).

Les principales unités pédologiques présentes sur le territoire réunionnais sont les suivantes:

-  **Sol Andique perhydraté** (sol très friable, limono-argileux, à très forte perméabilité se développant entre 1150 et 1650 m d'altitude)
-  **Sol Andique** (sol friable, limoneux, à forte perméabilité se développant entre 600 et 1150 m d'altitude)
-  **Sol Brun andique** (sol ferme, argileux, à perméabilité moyenne se développant entre 400 et 600 m d'altitude)
-  **Sol Brun** (sol ferme, argileux, à perméabilité moyenne, se développant entre 0 et 400 m d'altitude)
-  **Sol Ferrallitique** (sol issu de l'altération poussée de basaltes anciens, argileux, à bonne perméabilité)
-  **Sol Vertique** (sol argileux à faible perméabilité se développant en bordure littorale et jusqu'à 50 m d'altitude)
-  **Alluvions actuelles**
-  **Brèches** (dépôts d'avalanches de débris, colluvions, éboulis, coulées de boue ..., plus ou moins altérés et indurés)
-  **Sol sur alluvions**
-  **Sable noir à olivines** (issu du démantèlement de coulées basaltiques à olivines)
-  **Sable calcaire**
-  **Non Sol** (affleurements rocheux)

Le protocole de valorisation des terres excavées en milieu agricole expose les règles de l'art et les modalités avec lesquelles les terres excavées issus de chantier du BTP peuvent être utilisées pour des projets de valorisation agricole. Dans cette optique, l'un des objectifs du protocole est de garantir le maintien de la qualité des sols en veillant à éviter le mélange de sols de natures différentes afin d'éviter l'apparition de déséquilibres physico-chimiques et la diminution potentielle de fertilité des sols.

Ainsi, le territoire est découpé :

1. En grands secteurs géographiques : Nord, Est, Sud, Ouest, Les Plaines, Les Cirques. Ces grands secteurs disposent de caractéristiques géomorphologiques, géologiques, et climatiques propres. Ces secteurs géographiques sont définies au sein de la couche *Limites_secteurs_geog_protocole_TEX*.
2. Selon les unités pédologiques décrites précédemment (couche *Carte_pedologique_protocole_TEX*).

Les couches SIG au format shp sont téléchargeable ici : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Bibliographie

Pouzet D., 2002. Pédologie de la Réunion au 1/50 000 - Classification des types de sol sur la base de la classification de Michel Raunet de 1988, CIRAD.

https://aware.cirad.fr/layers/geonode:Pouzet_50000_2002

Raunet M., 1991. Le milieu physique et les sols de l'île de La Réunion.

Conséquences pour la mise en valeur agricole. Montpellier : CIRAD, 438 p. ISBN 2-901987-346

http://open-library.cirad.fr/files/2/522__946767618.pdf

Raunet M., 1988. Carte morpho-pédologique au 1/50 000 de La Réunion, CIRAD-IRAT, <https://doi.org/10.18167/agritrop/00223>